



UNE CONSOMMATION RESPONSABLE POUR MA COMMUNE

Je soussigné(e) Isabelle Sévère....., candidat(e) tête de liste aux élections municipales de Choisir l'écologie pour Le Mans..... m'engage à mettre en œuvre, si je suis élu(e), la/les mesures présentée(s) dans ce formulaire et, plus largement, à promouvoir sur le territoire de ma commune une consommation responsable, respectueuse de l'homme et de son environnement.

Améliorer la qualité des ingrédients dans les cantines scolaires

Augmenter dès maintenant, dans les cantines scolaires, la part de produits bio au-delà des minima prévus par la loi, pour atteindre 50 % des produits servis. Voir notamment l'objectif 3 de notre projet, mesures 15 et 16.

Bénéfices attendus :

- Offrir une alimentation plus saine et de meilleure qualité aux enfants
- Limiter l'empreinte carbone des repas
- Favoriser l'activité des producteurs locaux

Préserver la qualité de la ressource aquatique en luttant contre la pollution agricole des sols

Protéger la ressource en eau potable par la prévention, en promouvant, sur les aires de captage, des modes de production agricole peu polluants (agriculture biologique, cultures sans intrants).

Voir notamment l'objectif 4 de notre projet, mesure 21.

Bénéfices attendus :

- Prévenir la pollution de la ressource aquatique
- Limiter les dépenses de dépollution de l'eau pesant lourdement sur les consommateurs

Promouvoir la consommation de l'eau du robinet

Installer des fontaines à eau dans les principaux lieux de passage de la commune, et promouvoir, auprès des habitants, la consommation de l'eau du robinet.

Plusieurs mesures de notre projet contribuent à cet objectif : les fontaines publiques sont notamment mentionnées dans la mesure 24, la promotion de l'eau du robinet s'inscrit dans la dynamique zéro déchet (mesures 65 et 66).

- Limiter la consommation de bouteilles en plastique
- Éviter que des bouteilles en plastique soient jetées dans l'espace, où elles ne sont pas recyclées
- Gain de pouvoir d'achat pour les consommateurs

Réduire la production de déchets ménagers

Instaurer le système « Moins je produis de déchets, moins je paie », en instaurant une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, composée d'une part variable calculée en fonction du poids ou du volume de déchets produits.

Voir notamment la mesure 67 de notre projet.

Bénéfices attendus :

- Limiter la production de déchets
- Améliorer le tri des déchets
- Faire payer aux contribuables un prix plus juste quant au service qui leur est rendu

Développer la mobilité douce sur le territoire

Augmenter d'au moins 25% le réseau des pistes cyclables, améliorer la sécurité et la qualité du réseau et assurer la continuité des liaisons cyclables.

C'est l'objectif 12 de notre projet. Vous pouvez également consulter notre réponse à Cyclamaine sur ecologelemans.fr.

- Réduire la consommation d'énergie, en particulier d'origine fossile, et donc augmenter le pouvoir d'achat
- Améliorer la qualité de l'air et la santé de la population

Vous êtes invité à faire part de votre engagement auprès de la presse locale, et sur les réseaux sociaux.

Date et signature :

Le Mans, le 1er Mars 2020